

Demande déposée le 06/03/2024	
Par :	Monsieur MAILLET GERARD
Demeurant à :	18 RUE DU CENDRE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	18 rue du Cendre 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AE 352, 214 AE 353
Nature des Travaux :	Régularisation de travaux pose de volets roulants + Isolation par l'extérieur

N° DP 063 214 24 G0031

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 06/03/2024 par Monsieur MAILLET GERARD.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une régularisation de travaux pose de volets roulants + Isolation par l'extérieur ;
- sur un terrain situé 18 rue du Cendre à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UD.

Vu l'affichage en mairie, le 11/03/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

**ARRETE**

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le

21 Mars 2024

Le maire,



par délégation

L'Adjoint au Maire,  
Catherine PHAM

**NOTA BENE** : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*